



LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

ANGLETERRE.

Londres, le 26 octobre. — On lit dans le *Globe* : « Le traité entre la France et l'Angleterre qui, comme nous l'avons dit, a été envoyé en France pour la ratification du roi des Français, sera de retour ce soir. Nous apprenons qu'après que la ratification de ce traité aura eu lieu ici, deux jours de réflexion seront laissés au roi de Hollande. Si la détermination était de résister au traité, il sera forcé d'évacuer la citadelle d'Anvers le plutôt possible. »

« On dit qu'une nouvelle proposition a été faite par le roi de Hollande à la conférence, mais il est évident que ce n'est que pour gagner du temps; il n'est pas probable que l'on consente à rouvrir de nouveau la discussion: assez de temps a été donné, et il n'y a réellement plus de raison de croire que rien, sinon la force supérieure de la France et de l'Angleterre, puisse terminer cette affaire. »

Du 27 octobre. — Les ministres de Russie, d'Autriche, de France et de Prusse, ont eu hier au Foreign-Office une conférence avec lord Palmerston, concernant les affaires de Belgique.

NOUVELLES DE PORTUGAL.

Voici quelques détails sur la dernière attaque des troupes de don Miguel contre Oporto, ainsi que sur un engagement qui a eu lieu entre les deux flottes portugaises :

« Depuis l'attaque du 29 jusqu'au jeudi 11 octobre, il n'y avait plus eu de la part de l'ennemi aucun mouvement hostile. Le soir de ce jour, ils recommencèrent à lancer des bombes, et continuèrent pendant toute la journée du vendredi, qui fut l'anniversaire de la naissance de don Pedro. Ce danger n'ôtâ rien à la solennité de ce jour, qui fut célébré en ville; un *Te Deum* fut chanté, pendant que les bombes éclataient au dessus de l'église, et l'empereur tint ensuite un nombreux discours. »

« Le samedi, à la pointe du jour, une forte canonnade commença de quatre batteries de canon, et d'une de mortiers et d'obusiers. Durant les premières heures, il y eut 1360 coups de canon; ils continuèrent de cette manière tout le jour et la nuit; le feu était dirigé principalement contre le *Serra*, et chaque boulet ou bombe qui le frappait tombait dans la ville. Le même feu continua le dimanche jusqu'à trois heures de relevé; il reprit vers quatre heures avec une force nouvelle, et les troupes miguélistes se présentèrent en masse d'ardeur devant le *Serra*, sur trois colonnes, l'une du côté de Villa-Nova, une seconde en avant, et la troisième sur la gauche, vers Evia. On ne pouvait s'avancer avec plus de hardiesse et de bravoure, mais ils furent reçus de même. En ce moment, les remparts du *Serra* furent garnis de monde, et un feu sans relâche fut dirigé sur les miguélistes. Les soldats étaient si rapprochés que chaque coup devait porter, et après une heure et demie, malgré les efforts et les reproches de leurs chefs, les derniers se retirèrent en désordre. De l'autre côté, le combat se continuait vaillamment; les soldats de don Miguel attaquèrent six fois, mais pour en être repoussés. On eut une exécution terrible, et les boulets sillonnèrent les rangs serrés des assaillans. Après trois heures de combat, vers la chute du jour. On évalue le nombre de tués du côté de don Miguel à 600; celui des troupes de don Pedro est de 13, les soldats ayant toujours été à couvert derrière les re-

« On s'attend pour le 26, anniversaire de la naissance de don Miguel, à une nouvelle attaque. Le commandant en chef miguéliste, Nicolas d'Abreu, a été dangereusement blessé. Don Miguel est parti de Coïmbre pour l'armée. »

« Le 14, il y a eu un engagement entre la flotte de don Pedro et celle de don Miguel, à la sortie de celle-ci du port de Vigo; elle avait profité d'un brise de terre pour mettre à la voile pendant la nuit, et pendant quelque temps elle vogua sans être aperçue. L'amiral Sartorius leva bientôt après l'ancre, et vu la faiblesse de la brise, se fit toner par un bateau à vapeur hors du port. Le fort de l'action a été supporté par le *Dona Maria* qui portait le pavillon amiral, et qui reçut à babord pendant une heure et quarante minutes le double feu du vaisseau de ligne le *Joao* et de la frégate. Le *Reinha da Portugal* lui porta bon secours, mais quelques uns des canons de celui-ci ayant été mis hors de service, et quelques bastings ayant été enfoncés, dans une manœuvre pour se servir de la batterie de tribord, le *Joao* mit toutes voiles dehors et cingla vers le sud. Tout l'engagement dura quatre heures et demie et fut très-grave. L'amiral Sartorius a été blessé, et a eu 10 tués et 27 blessés à bord de la frégate. Le *Reinha da Portugal*, le 23 *Juillet*, et le *Portuense* ont également souffert. La flotte de don Pedro est rentrée à Oporto le 16; celle de don Miguel est dans le Tage. »

FRANCE.

Paris, le 27 octobre. — On lit dans le *Journal des Débats* :

Les articles que nous empruntons aux journaux anglais d'avant hier sont unanimes sur les dispositions de l'Angleterre vis-à-vis de la France, sur l'adhésion sincère, explicite, sans réserve, aux mesures coercitives que la France, par sa position spéciale, est plus particulièrement désignée qu'une autre à exercer pour l'exécution d'un traité déjà revêtu de toutes les signatures de l'Europe.

Il est même déjà facile de juger, par le ton de la presse anglaise, qu'une partie des obstacles qu'on s'était plu à exagérer, comme soulevés dans le sein de la conférence, se sont déjà sensiblement modifiés, ou peut être, pour parler un langage plus près de la vérité, que la prévision même de ces obstacles ne s'est point réalisée.

Une pensée dominée dans cette polémique et dans ses allusions toutes bienveillantes à la conduite du gouvernement français; elle est trop honorable pour que nous n'aimions sans réserve dans la loyauté des paroles du gouvernement français; c'est cette certitude morale que toutes les promesses seront tenues, tous les engagements accomplis. Là est la force et la durée des alliances.

Nous touchons donc enfin au moment de voir décider, vis-à-vis de la Hollande, par la force, une question résolue par les négociations dans les rapports européens. D'après les journaux de Londres les mieux informés, il n'y a plus d'autre délai que celui de la notification même des mesures coercitives au gouvernement hollandais, et par suite la sommation d'une évacuation qui doit avoir lieu de gré ou de force.

On voit que les événements se pressent, et que leur résultat est certain.

M. le maréchal Gérard est encore à Paris.

— M. le duc d'Orléans et M. le duc de Nemours, accompagnés du général Pajol, ont fait faire ce matin, sur le terrain de Monceau, l'exercice à feu à deux bataillons du 38^e et deux bataillons du 40^e de ligne.

— MM. le comte Lowenhielm, ministre de Suède, et le baron de Pappenheim, envoyé de Hesse-Darmstadt, ont remis hier à M. Lehon, ministre de Belgique, pour être transmises à Bruxelles les réponses de leurs souverains aux lettres de notification de l'avènement au trône, et du mariage du roi des Belges avec S. A. R. la princesse Louise d'Orléans. Plusieurs jours auparavant, M. le baron de Blonay, chargé d'affaires de Sardaigne, avait également remis à M. Lehon les réponses de son souverain à la notification d'avènement au trône et du mariage de S. M. le roi des Belges.

— Dimanche dernier, M. Gros, lieutenant de la garde municipale, traversait le jardin du Luxembourg, lorsqu'un jeune et jolie dame, aux couleurs carlistes (chapeau vert et rubans blanc), s'arrêta devant lui, et lui dit avec fureur : « Malheureux, tu es décoré de juillet, tu es un assassin. » Cet officier, membre de la légion d'honneur et décoré de juillet, crut que la jeune dame était atteinte d'aliénation mentale, et méprisa ses propos. Mais elle le poursuivit jusqu'au théâtre du Luxembourg en criant : *Voilà un assassin !* Alors M. Gros a cru devoir faire arrêter cette dame.

On dit que des papiers importants ont été saisis à son domicile. (G. des Tribunaux.)

NOUVELLES D'ESPAGNE

On écrit de Madrid, 18 octobre :

« Notre régénération marche d'un pas gigantesque. Le parti carliste est totalement perdu dans l'esprit du roi, et, quelles que soient les trames de ses coryphées, elles seront toutes déjouées. »

« Indépendamment du décret qui a déjà paru, on parle d'autres non moins importants. »

« Le désarmement des volontaires royaux va s'opérer incessamment, et on va former une garde nationale. »

« L'amnistie pour les émigrés est déjà signée et doit paraître sous peu de jours. Les gardes du corps vont être licenciés en grande partie, et plusieurs corps de la garde royale seront réformés. Tous les ambassadeurs vont être changés. »

« Le roi est arrivé ce soir à quatre heures dans notre capitale. Il était accompagné de la reine et de M. Castello; une foule immense se précipitait sur son passage pour voir le malade. On voyait cependant sur beaucoup de physionomies un profond mécontentement. La reine a été accueillie par des vivats réitérés. »

« Le ministère de l'intérieur va décidément être introduit dans notre administration. C'est à M. Martinez de la Rosa que sera confié ce portefeuille. »

« Le général Morillo a quitté hier soir Madrid pour aller prendre le commandement de la Gallicie. »

« Il règne une grande fermentation parmi tous les partis. L'arrivée de la malle de Madrid est toujours l'occasion de nombreux rassemblements, et si l'autorité n'est pas sur ses gardes, il y aura sous peu de grands événements. »

« Des proclamations sont répandues dans toutes les provinces; voici un échantillon d'un de ces écrits incendiaires, qui a été affiché à Bilbao, et que le gouvernement vient de recevoir :

« Aux armes, carlistes ! Vive la religion ! vive l'inquisition ! vive Charles V ! mort aux ventres ! meure le gontoux ! meure Castello Cafranga et la Napolitaine, vive Calomarde ! »

« Les apostoliques sont furieux; mais, quoiqu'il en soit, il est toujours fortement question d'une amnistie pour les émigrés. On ne sait pas encore si ce décret d'amnistie aura beaucoup d'exceptions. »

BELGIQUE.

Bruxelles, le 29 octobre. — Un des secrétaires de l'ambassade de France est parti l'avant-dernière nuit à une heure de cette ville pour La Haye, avec des dépêches arrivées de Paris à l'ambassade.

— La revue d'hier a été très-brillante. Les troupes étaient rangées dans la rue Royale. Le roi est sorti à deux heures du palais. On remarquait dans son état-major le général Desprez, M. Fitz Clarence, le général anglais Doyle, et le général Delaborde, aide de camp du roi des Français. Les troupes ont ensuite défilé devant S. M. La reine était au balcon de l'aile du palais.

On a surtout admiré les deux superbes escadrons de gendarmerie mobilisée, commandés par le major Ladières. Il est impossible de voir un corps d'un aspect plus martial et plus imposant; presque tous les militaires qui le composent sont des vieux soldats qui ont fait les dernières guerres de l'empire.

Une foule immense assistait à cette revue.

— Des personnes arrivées ici des provinces rhénanes prussiennes rapportent qu'il n'y a pas de mouvement de troupes dans ces provinces vers les frontières belges, mais qu'on abat près de Doblentz une magnifique allée pour palissader une partie des ouvrages extérieurs des fortifications, et qu'au-delà du Rhin, dans la province de Westphalie, on fait des préparatifs militaires afin de pouvoir, au premier signal, concentrer et mettre en campagne des forces considérables.

LIÈGE, LE 30 OCTOBRE.

D'après les journaux anglais, de nouvelles propositions du gouvernement hollandais sont arrivées à Londres. Le roi de Hollande consentirait à ouvrir une négociation, mais sur des bases tout-à-fait inadmissibles; notamment il demanderait un droit de 3 florins par tonneau à percevoir à l'embouchure de l'Escaut, et un droit de transit à travers le Limbourg. Ces propositions fussent-elles même d'une nature plus favorable, ont aujourd'hui le tort d'arriver trop tard, et deviennent un incident sans aucune importance. Si c'est là ce qui a fait hausser les fonds à Amsterdam, les joueurs hollandais se sont fait illusion.

— Nous ne nous sommes pas trompés en annonçant que M. de Stassart avait donné sa démission de membre du sénat. Mais nous apprenons que sur les instances de quelques amis il a consenti à la retirer. (Mémorial.)

— On écrit de Gand, 28 octobre :

« M. le général Niellon est arrivé hier à cinq heures du soir en cette ville; de retour de son voyage d'inspection.

» Dixon est revenu en ville.

» Le sieur Jacquemyns, qui paraît n'avoir pas rejoint ses drapeaux, comme on l'avait annoncé, a été arrêté ce matin en notre ville par la police, et déposé à la maison de détention.»

— Le *Journal de Luxembourg* s'évertue à vouloir prouver que l'arrestation de M. Pescatore a été faite à Sennigen, dans le rayon de la forteresse et pour y parvenir il dit aujourd'hui que le juge-de-peace témoigna vivement à M. Pescatore le désir de le voir partir pour Grevenmacher. Il faut convenir que dans ce cas, M. Pescatore, qui était libre de se rendre où bon lui semblait, puisque le juge-de-peace n'avait pas trouvé de motifs suffisants pour l'arrêter, a montré une excessive complaisance pour les avis du juge-de-peace, car au lieu de retourner à Luxembourg il a eu l'attention de se rendre à Grevenmacher, tout exprès pour faire plaisir au juge-de-peace en s'y faisant arrêter.

On conviendra qu'avec un pareil système de défense le *Journal de Luxembourg* doit beaucoup compter sur la foi aveugle de ses lecteurs en ses assertions. Il écrit pour ses fidèles, les autres n'ont rien à y comprendre. (Ind.)

— On se rappelle que, il y a environ trois mois, un jeune avocat n'a pu être admis à la prestation de serment près de la cour supérieure de Bruxelles, les anciens avocats ayant voulu le présenter, en leur qualité de membres du conseil de discipline créé par l'association. Il paraît que les avocats se sont

tacitement désistés de cette prétention, car, depuis plusieurs jeunes avocats ont été présentés et admis au serment.

— Le *Correspondant de Nuremberg* refait l'assertion émise par plusieurs journaux français que la famille de Napoléon allait se réunir en congrès, à Rome, en prouvant, d'après un journal anglais, que les membres de cette famille sont en ce moment à de grandes distances les uns des autres.

Joseph Bonaparte, ex-roi d'Espagne, est à Londres.

M^{me} Bonaparte, son épouse, est à Florence avec sa fille, M^{me} Charlotte.

Charles Bonaparte, fils de Lucien, et marié à la fille de Joseph, est à Riccia.

Lucien Bonaparte est à Sinaglia.

Le fils de Lucien est dans la Colombie.

Louis Bonaparte, ex-roi de Hollande, est à Florence.

M^{me} Hortense, sa femme, est en Suisse.

Jérôme Bonaparte, ex-roi de Westphalie, est à Livourne.

Achille Murat, fils de l'ex-roi de Naples, est à Londres.

Son jeune frère est à New-York; M^{me} Caroline, ex-reine de Naples, est à Florence; M^{me} Lætitia est à Rome.

Nous avons déjà prévenu nos lecteurs que nous avons pris l'engagement, lors des dernières élections, d'insérer les lettres que les amis de M. Tielemans croiraient devoir nous adresser. C'est en vertu de cet engagement que la lettre suivante trouve place dans nos colonnes. Les candidats dont nous soutenons l'élection et dont nous avons déjà fait connaître les noms suivant l'ordre alphabétique sont MM. Deleuw, membre des états; Kauffmann, banquier; et Ch. Marcellis, avocat.

Liège, le 26 octobre 1832.

A MM. les rédacteurs du POLITIQUE.

Messieurs, l'engagement que vous avez pris envers les amis de M. Tielemans et l'impartialité dont vous aimez à faire preuve dans les matières qui demandent de la publicité, m'encouragent à vous adresser quelques mots sur une brochure politique qui vient d'être mise en vente chez M. Guilmard, sous le titre de *Lettre à un électeur*.

L'auteur anonyme, qui paraît d'ailleurs être un patriote sincèrement attaché aux principes de la constitution, semble fort préoccupé de craintes que je ne partage pas plus que vous; sur ce qu'il appelle l'esprit envahissant des catholiques. La composition toute récente du ministère et celle même des candidats que vous annoncez, comme étant ceux de l'Union, ne prouvent pas que les catholiques soient si près de manquer à leurs engagements. Quoiqu'il en soit, à cet égard, cette brochure renferme, sur les conditions que nous devons chercher à rencontrer dans nos députés, des considérations qui me paraissent vraies et utiles, et une application de ces conditions à notre ancien gouvernement qui me semble également juste. Quoiqu'il ne soit pas l'un de vos candidats; vous me permettez de les transcrire ici, afin qu'une partie au moins des pièces du procès soient mises sous les yeux de vos lecteurs.

« Le sort de la Belgique n'est pas encore fixé et la prolongation du provisoire la gêne. Il nous faut donc des gens qui allient à la prudence nécessaire pour ne pas compromettre ce que nous avons déjà, assez de fermeté pour ne pas reculer devant l'adoption de mesures énergiques, assez de lumières pour reconnaître ou indiquer celles que commanderont les événements, et qui aient fait preuve d'assez d'attachement à leur pays, pour que l'on soit sûr qu'ils ne consentiront jamais à ce que sa dignité ni ses plus chers intérêts soient compromis de nouveau.

« L'organisation provinciale est à créer: il faut que nos députés sachent ce que c'est qu'administrer, ce qu'il convient de remettre aux soins des administrateurs, et particulièrement tout ce qu'il est possible et convenable aux intérêts de la nation de soustraire à l'action administrative pour l'abandonner aux principes féconds et si peu exploités jusqu'à présent de la liberté individuelle.

« Nous avons aussi toutes les branches d'enseignement public à refaire, et, pour cela, il nous faut des hommes pénétrés de la haute importance de cette institution, et convaincus que presque tout l'avenir du pays en dépend.

« Après de longs développements sur l'instruction publique où l'auteur rentre dans les idées que j'ai indiquées au sujet des catholiques, il termine par le portrait de M. Tielemans: « Aussi renommé pour sa prudence, que ferme dans les résolutions qu'il a prises, M. TIELEMANS ne manquera point aux mesures que commanderont les intérêts et la dignité du pays.

« Administrateur habile et impartial, il connaît le fort et le faible des rouages qu'il faut rétablir ou supprimer dans l'organisation provinciale, et ses principes connus nous sont un sûr garant qu'il ne consentira ni à l'affaiblir au profit d'une centralisation arbitraire, ni à la fortifier au détriment

de la marche régulière des affaires ou de la liberté individuelle.

« Aussi éloigné des principes exclusifs des faiseurs qui voudraient enrégimenter tous les corps enseignants comme des *landwehr* prussiennes, que de la confiance de ceux qui attendent que la générosité des particuliers érige des observatoires et crée des universités complètes, on ne le verra ni proscrire la liberté par la crainte de ses abus, ni faire faute au paiement de la dette la plus sacrée du pays par une lésinerie qui exposerait la génération naissante à retomber dans l'ignorance. » Agréez, etc.

ELECTIONS. — NATIONALITÉ. — UNION.

Après la lutte furibonde des journaux de Liège, à l'occasion de l'élection de M. de Sauvage, en remplacement de M. Jamme; c'est chose assez curieuse que le calme avec lequel se prépare la triple élection qui doit avoir lieu le 7 novembre.

Ce fait curieux s'explique pourtant d'une manière assez naturelle, quand on songe que les journaux les plus furieux ont été battus par les électeurs, et quand on reconnaît que leur violence, plus que toute autre cause, a amené leur défaite.

C'est qu'il est vraiment dangereux pour un parti de se placer sur le terrain des exagérations, parce que les exagérations soulèvent infailliblement la résistance des masses, et que les masses font tout en matière d'élections.

Cette règle étant constante pour nous, on ne doit pas s'attendre que nous nous en écarterions aujourd'hui, lors même que nos adversaires jugeraient à propos de nous en donner un second exemple.

Nous n'attaquerons donc point leurs candidats; nous ne vanterons pas même les nôtres, nous nous bornerons à discuter des principes qui sont les leurs.

Ce qui, à nos yeux constitue un bon député, plus que tout autre considération, c'est d'abord son affection pour le pays; c'est ensuite l'intelligence des principaux moyens qui doivent amener notre bien-être.

La source la plus féconde de notre prospérité, c'est la nationalité. 1^o Parce que la nationalité a appartenu à tous les peuples qui se sont élevés à un haut degré de prospérité. 2^o Parce que la nationalité est aujourd'hui pour nous une nécessité, hors de laquelle il n'y a que commotions, humiliations, ruine et désordre.

Mais ce qui établit entre nos candidats: MM. Deleuw, Marcellis et Kauffmann, et ceux du *Journal de la Province* et l'*Industrie*, une grande différence; c'est que ces derniers comprennent que la consolidation de notre nationalité est dans le développement des principes de l'Union. De cette union que certains esprits prévenus déclarent défaut, dans le moment même ou tout devraient leur faire comprendre qu'elle a pour base la nationalité; et que toute fraction de parti n'importe laquelle, qui tente de s'en détacher se condamne, par cela seul, à l'impotence politique.

Qu'on examine froidement les éléments de l'opinion politique en Belgique, on reconnaît l'impossibilité de créer une majorité capable de donner l'impulsion au gouvernement, soit que l'on s'attache aux purs libéraux; soit que l'on s'en tienne aux purs catholiques.

Ce point reconnu constant en 1829 l'est encore en 1832, car rien n'est changé sous le rapport des éléments de l'opinion. Seulement aujourd'hui la tâche de l'Union est de soutenir le gouvernement qu'elle a créé, tandis qu'en 1829 l'Union avait pour but de combattre un gouvernement hostile aux véritables progrès parce qu'il était aveugle dans ses conseils.

C'est donc bien étourdiment que quelques hommes ardents mais à courte vue déclarent rompre un lien nécessaire, par cela seul qu'il croyent avoir allégué quelques griefs partiels et individuels.

Mais sincèrement ont-ils cru que le ressort politique intérieure puisse être éterné à cause du rang, plus ou moins honorable, qu'occupe dans notre ordre social, un seul homme!

Qu'ils s'élèvent davantage dans leurs vues politiques, et ils découvriront qu'aujourd'hui, dans le sort des états, non-seulement un homme est peu de chose, mais encore une coterie plus ou moins nombreuse, que c'est aux masses qu'il faut s'attacher, et que c'est toujours d'après des principes généraux qu'il faut régler sa conduite.

La nouvelle de la marche de deux corps d'armée prussiens vers la France, annoncée avant-hier par le *Courrier belge*, a été démentie par l'*Union*. Voici ce qu'on lit aujourd'hui à ce sujet dans l'*In dépendant* :

Ruremonde, 26 octobre 1832.

Dans un moment où tout le monde parle de guerre, et où l'on s'occupe surtout des dispositions de la Prusse à l'égard de la France et de la Belgique, il sera peut-être intéressant de vous communiquer quelques faits certains relatifs à l'état militaire dans les provinces rhénanes; ces faits, les voici :

La Prusse n'a dans toutes les provinces rhénanes que les troupes qui s'y trouvent toujours en temps de paix;

Le nombre en est petit, puisque des villes assez importantes (Aix-la-Chapelle, par exemple) n'ont qu'une très-faible garnison; il n'y a pas un soldat dans les petites villes, ni dans les communes rurales;

Toute la frontière prussienne qui avoisine la Belgique est entièrement dépourvue de troupes; il y a seulement à quatre lieues d'ici une batterie de huit pièces, qui rentrera à Dusseldorf, dès que les mesures que l'on y prépare seront achevées; elles manqueraient momentanément parce que l'on a augmenté, il y a quelques mois, le nombre des soldats, et par suite des chevaux, dans les compagnies d'artillerie.

Voilà des faits que je puis vous donner comme certains, parce que je les tiens de très-bonne source.

Il est inutile de faire remarquer que je ne parle du pays en deça du Rhin, et il est notoire que la Prusse n'a besoin que d'un délai très-court pour réunir et pour mettre en campagne un corps d'armée nombreux; mais, au moins, vous conclurez sans doute, comme moi, des faits que je viens de rapporter, que le gouvernement prussien ne songe ni à la guerre immédiate, ni à occuper telle ou telle partie de la Belgique.

Voici un aperçu de la force des corps qui défendent les ports de la Hollande ainsi que la citadelle d'Anvers.

Nous commencerons par la division de l'Escaut qui comprend la citadelle d'Anvers ainsi que plusieurs forts placés sur les deux rives et s'étend jusqu'aux limites du Brabant hollandais et de la Flandre des états.

Division de l'Escaut. — Le général Chassé commandant en chef. Le général-major Favauge, commandant en second de la citadelle. Le lieutenant-colonel de Boer, chef d'état-major. Le colonel Van der Straeten, commandant de place dans la citadelle. Le major Retschia, commandant du fort Lillo. Le major Henny, commandant du fort Biefekenshoek.

Infanterie. Les 1^{er}, 2^e et 3^e bataillons du régiment de ligne n^o 10, colonel van Kyadt van Wiicradt; majors Voet van Bueseck et Rochel.

Le 1^{er} bat. du régiment de ligne n^o 13. Lieutenant

partus.

Le 1^{er} bat. du régiment de ligne n^o 7. Lieutenant

colonel Oudendyk.

Des détachemens des régimens numéros 18, 7, 12,

2 et 9.

Artillerie. Les 3^e et 6^e bataillons d'artillerie de

littoral.

Génie. Commandant, le colonel Vanderwyk. Le

lieutenant-colonel Ackermans, les majors Bos et Van

derwyk. Une compagnie de sapeurs-mineurs.

Marine. Commandant devant Anvers, le capitaine

Boelens; commandant devant Ste.-Marie, le capi-

taine Boelens; commandant devant Bath, le colonel

Boelens.

Voici maintenant les garnisons des principaux points

qui seraient exposés à l'action des flottes de la France

de la Grande-Bretagne :

Flushing. Commandant en chef, le vice amiral

de la Zélande, Betzer; 2^e bataillon de l'af-

faires de la garde communale du plat pays de la

Zélande; un bataillon d'infanterie coloniale, lieute-

nant-colonel Volkemer; 3^e bataillon 3^e division schuttery du Brabant, major Beckman; un bataillon d'ouvriers de marine organisés militairement.

Hellevoetsluis. Commandant, le lieutenant-colonel Brade, 1^{er} bataillon de dépôt du régiment n^o 12, major Hubart.

La Brielle. 3^e bat. 2^e afdeeling de la Frise. Un bat-schuttery du Brabant. La 2^e compagnie d'artilleurs volontaires.

La Helder. Commandant, le contre-amiral Ziervogel; commandant de place le major Steiger. 2^e bat. 2^e division schuttery du Brabant, major Frantzen; 3^e bat. 1^{re} division schuttery de la Frise, colonel Hoorn. (*Courrier belge*.)

PIECES DIPLOMATIQUES.

PROTOCOLE N^o 70 (du 1^{er} octobre.)

(Extrait.)

Cette pièce très-longue contient d'abord la déclaration du plénipotentiaire français qui, après un exposé des faits conclut à ce que les plénipotentiaires des cinq cours déclarent, que si le 15 du présent mois la citadelle d'Anvers, les points adjacens, et autre lieux, faisant partie du territoire belge, tel qu'il est défini dans le traité du 5 novembre, ne sont point évacués par les troupes hollandaises, ils reconnaissent à la Belgique le droit de déduire, pour chaque semaine de retard dans l'évacuation, un million de florins, sur les arrérages de la dette due par elle au 1^{er} janvier 1832, et ultérieurement sur le capital même de la portion de dette qui a été mise à sa charge; étant d'ailleurs entendu, qu'au moment que l'évacuation susdite aura été consommée, la Belgique évacuera pareillement Venloo, et les autres lieux occupés par elle, et qui ne sont pas compris dans le territoire qui lui a été assigné.

Le plénipotentiaire britannique déclare qu'il approuve entièrement la proposition que vient de faire le plénipotentiaire français, et qu'il la trouve tout à fait conforme à la suggestion que lui-même a faite dans la dernière réunion de la conférence.

En réponse au projet de résolution proposé par les plénipotentiaires de France et de la Grande-Bretagne, les plénipotentiaires d'Autriche, de Prusse et de Russie déclarent :

1^o Qu'ils improuvent hautement les dernières déterminations du gouvernement des Pays-Bas, comme se référant à des propositions que la conférence de Londres avait jugées inadmissibles, comme repoussant aujourd'hui les éclaircissemens que des explications confidentielles avaient démontré être indispensables, et au sujet desquelles un complet accord semblait déjà s'être établi avec le plénipotentiaire néerlandais lui-même.

2^o Que par ces motifs, les plénipotentiaires d'Autriche, de Prusse et de Russie, sont prêts à se joindre aux plénipotentiaires de sa majesté le roi des Français, et de sa majesté britannique, afin de délibérer la Belgique du paiement des arrérages qu'elle doit à la Hollande depuis le premier janvier 1832, sauf à faire dater l'effet de cette décision du 15 octobre prochain, pour que la Hollande ait encore le temps d'en apprécier les conséquences, et d'apporter une marche propre à réaliser les intentions de paix dans lesquelles la conférence de Londres s'est réunie.

3^o Que, pour le moment, les plénipotentiaires des cours d'Autriche, de Prusse, et de Russie, ne possèdent pas de pouvoirs qui les autorisent, soit à demander au gouvernement des Pays-Bas l'exécution partielle d'un traité auquel il n'a pas encore accédé, en réclamant l'évacuation préalable de la citadelle d'Anvers, soit à consentir à la défection hebdomadaire proposée à l'égard de la Hollande, par les plénipotentiaires de France et de la Grande-Bretagne.

4^o Que dans le cas où des mesures coercitives seraient mises à exécution par le gouvernement français et le gouvernement britannique, les plénipotentiaires d'Autriche, de Prusse et de Russie ne pourraient s'y associer; et se réserveraient de développer, chacun pour ce qui le concerne, les motifs de cette détermination de leurs cours.

5^o Que suivant eux la marche qui, d'après les indications de l'expérience, semblerait devoir conduire avec le plus de certitude au but que la conférence se propose, et de mieux convaincre la cour de La Haye de sa vraie position, des dangers qui l'environnent, et du ferme désir de l'Autriche, de la Prusse et de la Russie, d'arriver plus tôt possible à une conclusion qui satisfasse aux vœux de la France et de la Grande-Bretagne ainsi qu'aux justes intérêts de la Belgique, consisterait :

A mettre sous les yeux des cours de Vienne, de Berlin, et de St.-Petersbourg, l'état actuel des choses, en les engageant, d'un côté, à user une dernière fois de leur influence auprès de sa majesté le roi des Pays-Bas, afin d'obtenir son assentiment immédiat à un arrangement équitable, de l'autre, à adopter, si ces nouveaux efforts étaient inutiles, toutes les mesures financières signalées par les plénipotentiaires de France et de la Grande-Bretagne, mesures qui seraient d'autant plus efficaces que leur sanction unanime par les cinq cours elles-mêmes, ne laisserait au cabinet de La Haye, ni doute, ni espérance.

Les trois plénipotentiaires du Nord déclarent qu'ils doivent en référer à leurs cours, mais vu les longueurs que ces démarches entraîneraient ils consentent à ce que la Prusse seule soit consultée, promettant de s'en référer tous les trois à la cour de Berlin.

Le plénipotentiaire prussien offre alors pour plus de célérité d'envoyer un de ses secrétaires de légation à Berlin (le comte Deunhoff). Les deux plénipotentiaires anglais et français déclarent ne pouvoir se rendre au nouveau délai demandé et disent vouloir continuer seuls, dans tous les cas, les préparatifs de mesures coercitives, en regrettant que les trois autres puissances n'y veillent prendre part.

(On sait que M. Dunhoff est revenu de Berlin; mais on ne connaît pas la réponse de sa cour.)

Le plénipotentiaire britannique exprime son regret de n'être pas à même de consentir à la proposition faite par les plénipotentiaires d'Autriche, de Prusse et de Russie. Il est convaincu que dans l'état actuel de la négociation, il est nécessaire pour le maintien de la paix de l'Europe que quelques mesures décisives soient adoptées par les puissances qui ont ratifié le traité de novembre, et qui ont garanti l'exécution des dispositions de cet acte, et il regrette de ne voir dans la proposition des plénipotentiaires des trois cours aucune mesure qui réponde à l'exigence du cas. La tendance de cette proposition est de renouveler des négociations que l'expérience de beaucoup de mois, et l'aveu de la conférence elle-même, ont démontré être stériles.

Le plénipotentiaire britannique ne saurait, par conséquent, consentir à une proposition dont un nouveau délai semblerait devoir être le seul résultat certain; et en réservant au gouvernement de sa majesté britannique la décision qu'il jugera convenable de prendre en exécution des engagements contractés par sa majesté, il se borne, pour le moment, à l'expression de son regret de ce que les plénipotentiaires d'Autriche, de Prusse et de Russie, ne soient préparés à concourir à des mesures efficaces, dans le but de mettre à exécution un traité qui depuis tant de mois a été ratifié par leurs cours, et dont l'accomplissement prolongé expose à des dangers continus et croissans la paix de l'Europe.

Le plénipotentiaire de S. M. le roi des Français, adhérant en tous points à la déclaration qui vient d'être faite par le plénipotentiaire de S. M. britannique, exprime, comme lui, son regret de ne pouvoir accepter la proposition des plénipotentiaires d'Autriche, de Prusse et de Russie, et persistant dans celle qu'il a présentée lui-même à la conférence, réserve d'ailleurs à son gouvernement la pleine faculté d'agir pour l'exécution du traité conclu avec la Belgique, ainsi que le droit lui en est acquis, et suivant ce que la teneur de ses engagements et l'intérêt de la France pourront exiger.

Signés : Wessenberg, Neumann, Mareuil, Palmerston, Bulow, Lieven, Matuszowiec.

NOUVELLES DE LA HOLLANDE.

On écrit de La Haye, 27 octobre :

A la séance du 25 octobre des états-généraux, M. van Asch van Wyck annonce, au nom de la commission qui était réunie à celle de la 1^{re} chambre, qu'elle s'est rendue hier au palais de S. M. où elle a été admise en audience solennelle avec les plus grands honneurs, et qu'après que le président de la 1^{re} chambre eût lu l'adresse, le roi avait fait la réponse suivante :

« Qu'il acceptait; particulièrement dans la circonstance actuelle, avec la plus vive reconnaissance, cette adresse laquelle avait été adoptée à l'unanimité de voix, comme une manifestation de la concordance d'opinion entre lui et son peuple, et qu'il en augurait le résultat le plus satisfaisant; pour continuer à défendre les droits de la nation, et pour attendre avec confiance le cours des événemens. »

On a résolu de faire imprimer et distribuer cette réponse; après cette décision, la séance a été levée sans ajournement fixe.

S. A. R. le prince feld-maréchal, qui était parti lundi dernier de Berg-op-Zoom, pour l'Escaut, et était déjà repassé mardi matin par Bréda, retournant au quartier-général, a, d'après ce qu'il paraît, en ce peu de temps, visité la flotte et la citadelle, et passé en revue les troupes. D'après les rapports d'Anvers, S. A. R. a passé dans une nacelle tout près des forts belges et de la ville d'Anvers. Il ne paraît pas que les Belges se soient aperçus de la présence de ce prince.

En organisant notre seconde ligne de défense, on a commencé ces jours-ci à préparer les moyens d'inondations et tout ce qui doit y avoir rapport. A l'écluse de Raemsdonck, entr'autres, il doit se faire d'importans travaux de ce genre; ces travaux sont déjà si avancés, qu'on fort peu de temps la province du Brabant septentrional pourrait être mise sous l'eau.

— On écrit de Bois-le-Duc, 25 octobre :

« Le quartier-général sera probablement transféré en cette ville au 1^{er} novembre prochain. »

CHOLÉRA. — Liège, 29 octobre.

A Bavière: aucun nouveau cas; en convalescence, 4 hommes, 4 femme, en traitement, 1 femme.

DISTRICT DE LIÈGE. — Élections de trois représentants.

Messieurs les électeurs du district administratif de Liège, sont invités à se réunir mercredi, sept novembre prochain, à neuf heures précises du matin, dans les locaux ci-après indiqués, à l'effet de procéder, conformément à l'article 36 de la constitution et à l'article 6 de la loi organique de l'ordre judiciaire, au remplacement de MM. de Gerlache, de Sauvage et Leclercq, membres de la chambre des représentants, nommés à la cour de cassation.

A l'Hôtel-de-Ville (1^{re} section), pour les quartiers du Nord-de l'Est et de l'Ouest de la ville de Liège.

A la salle académique de l'Université (2^e section), pour le quartier du Sud.

A l'ancienne église de Sainte-Ursule (3^e section), pour les anciens districts électoraux (ou cantons de milice) d'Alleur, Herstal, Hollogne-aux-Pierres et Seraing.

Au Foyer du Théâtre-Royal, pour les anciens districts ou cantons de Chênée, Dalhem, Fléron, Louveigneur et pour la ville de Visé.

Indépendamment du présent avis, MM. les électeurs recevront des lettres de convocation à domicile.

Nul ne pourra être admis à voter s'il n'est inscrit sur la liste affichée dans la salle et remise au président.

Toutefois le bureau sera tenu d'admettre la réclamation de tous ceux qui se présenteraient munis d'une décision de l'autorité compétente constatant qu'ils font partie de ce collège ou que d'autres n'en font pas partie (art. 23 de la loi électorale du 3 mars 1831.)

Tout individu indument inscrits, omis, rayé ou autrement lésé, dont la réclamation n'avait pas été admise par l'administration communale, pourra s'adresser à la députation permanente du conseil provincial, en joignant les pièces à l'appui de sa réclamation. De même, tout individu, jouissant des droits civils et politiques, pourra réclamer contre chaque inscription indue et dans ce cas le réclamant joindra à sa réclamation la preuve qu'elle a été par lui, notifiée à la partie intéressée, laquelle aura dix jours pour y répondre, à partir de celui de la notification. (Art. 12 de la même loi.)

Liège, le 22 octobre 1832.

Le commissaire du district de Liège, G. HUBART.

Liste de souscription en faveur de Walthère Louis, blessé le 30 septembre.

Messieurs, Vercken, colonel en chef de la garde civique, 40 francs. — Tielemans, gouverneur de la province, 40 fr. — Comte de Looz, gouverneur militaire de la province, 40 fr. — Jamme, bourgmestre, 30 fr. — Plumier, échevin, 15 fr. — Dejaer-Bourdon, 15 fr. — Démonceau, échevin, 15 fr. — D'looz, 15 fr. — Hubart, commissaire de district, 10 fl. P.-B. — Van Bommel, évêque de Liège, 10 fl. — Lion, directeur de l'enregistrement, 15 fr. 33 c. — Lavalleye, receveur de l'enregistrement, 15 fr. — Dejaer-Petitjean, receveur des contributions, 15 fr. — De Harlez, receveur de l'enregistrement, 3 fl. — Grandgagnage, directeur des contributions, 15 fr. — Henvart, avocat, 1 fl. — Lecocq, substitut du procureur du roi, 5 fr. — Chapelle, greffier, 5 fr. — Janne, commis du greffe, 1 fl. — Renardy, greffier, 1 fl. — Chefnieux, greffier, 4 fl. — Dewandre, auditeur militaire, 2 fl. — Thonnart, greffier, 1 fl. — Fabricias, 4 fl. — P. Peters, 4 fl. — H. Lemmens, 1 fl. — J. Lemmens, 4 fl. — H. Thuillier, 4 fl. 50 c. — J. Deguelde, 4 fl. — A. Lhoest, 3 fr. — Heyden, 4 fl. — Jeunehomme, 50 cents. — G. Stoumont, 1 fr. — J. Marchandise, 50 cents. — M. Stoumont, 50 cents. — Corbesier, 2 fl. — Ch. Ducroz, 4 fl. — Lippens, 5 fr. — Anonyme, 50 cents. — H. Dumont, major de la garde civique, 2 fr. — Gmine Lhoest, 5 fr. — N. Waroux, 1 fl. — C. P. M. Moulau, 5 fr. — Gme. Lhoest, 5 f. — Anonyme, 50 cents. — Anonyme, 25 cents. — F. Mousnier, 4 fl. — Paque, notaire, 4 fl. — De St. Edouard, 1 fl. — Kokai, 1 fl. — Galand, 1 fl. — Folyville, 2 fr. — J. de Leeuw, 3 fl. 11 cents. — Anonyme, 5 fr. — M^e Houbart, 2 fr. — De Spineto, 3 fr. — De Le Bidard, substitut du procureur du roi, 5 fr. — J. P. Peters, 4 fl. — H. Gendebien, 4 fl. — J. Bollinne, 1 fl. — Mersch, 3 fr. — B. Georis, vérificateur de l'enregistrement, 2 fl. — Brun, 25 cents. — Bernimolin, 25 cents. — Anonyme, 25 cents. — Fain, 25 cents. — Nossent, 25 cents. — Ledouble, 50 cents. — J. J. Collette, 5 fr. — Gerard Deprez, 3 fr. — Perin, 3 fr. — M. Beyne, 3 fr. — L. Gillet, 3 fr. — A. Lelayeux, 3 fr. — De Lom, 3 fr. — Nypels, 3 fr. — G. Cheratte, 3 fr. — Deritte, 4 fl. — Kerbelin de Paris, 3 fr. — G. Cayet, 3 fr. — Anonyme, 50 cents. — MM. les employés du gouvernement, 42 fl. 90 cents. — Liste déposée au Café Grec, 61 fr. 35 centi. — Le peloton sédentaire de la compagnie d'artillerie de la garde civique de Liège, 483 fr. 98 centimes.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE du 26 octobre.

Naisances : 4 garçons, 1 fille. Décès : 3 garçons, 2 hommes, 2 femmes, savoir : Jean Pierre Van Egroo, âgé de 22 ans, soldat à la 4^e compagnie, 5^e bataillon, 9^e régiment d'infanterie. — Pierre François Hanssecte, âgé de 19 ans, soldat à la 4^e compagnie du bataillon du train d'artillerie. — Marie Joseph Heusy, âgée de 70 ans, cultivatrice, Haut des Tawes, veuve d'Arnold Bertrand. — Marie Catherine Gourmant, âgée de 28 ans, servante, rue sur-Meuse à l'Éau.

Du 27. — Naissances : 4 garçons, 4 filles. Décès : 2 filles, 5 hommes, 2 femmes, savoir : Etienne Walthère Marie Béanin, âgé de 78 ans, président de la cour supérieure de justice de Liège, pensionné, chevalier de la légion d'honneur, derrière St. Paul, célibataire. — François Ansay, âgé de 78 ans, barbier, Grande-Bèche, veuf de Jeanne Lahaye. — François Ferdinand Joseph Demanet,

âgé de 52 ans, employé des accises, Grande-Bèche, veuf de Thérèse Lambert, et époux de Jeanne Marie Moulin. — Louis Schmitz, âgé de 37 ans, commis négociant, rue Chaussée des Prés, célibataire. — Fortuné Hyacinthe Joseph Kepenne dit Clairat, âgé de 29 ans, capitaine au 2^e régiment des lanciers, rue Feronstree, célibataire. — Catherine Joseph Gabriel, âgée de 61 ans, pelletière, rue St. Severin, épouse de Henri François Braive. — Marie Catherine Deveux, âgée de 59 ans, faub. St. Léonard, épouse de Nicolas Antoine Joseph Carlier.

Du 29. — Naissances, 40 garçons, 4 filles.

Décès : 1 garçon, 6 filles, 4 hommes, 1 femme, savoir : Louis Joseph Dervin, âgé de 54 ans, armurier, au Calvaire, époux de Marie Joseph Louise Migout. — François Desambré, âgé de 49 ans, journalier, faubourg Vivegins, célibataire. — Adrien Meulders, âgé de 26 ans, garde civique d'Anvers. — Léonard François Bastin, âgé de 24 ans, menuisier, rue Chaffour, époux de Jeanne Emilie Guillaume. — Elisabeth Dupont, âgée de 24 ans, tricoteuse, faubourg Sainte-Marguerite.

Les bourgmestre et échevins invitent les parents des nommés Mathieu Bonet, âgé de 22 ans, soldat à la 5^e compagnie, 4^e bataillon, 14^e régiment. Barthelemi Sotiaü, âgé de 18 ans, caporal à la compagnie de grenadiers, 1^{er} bataillon, 12^e régiment. Jean Bierna, âgé de 30 ans, garde civique à la 3^e compagnie, 1^{er} bataillon. Jean Paulus, âgé de 19 ans, soldat à la 2^e compagnie, 3^e bataillon, 3^e régiment de chasseurs à pied. Et Jean Louis Collinet, âgé de 47 ans, tous natifs de Liège, à se rendre au bureau de l'état civil pour affaires relatives à l'administration.

Sommaire des articles du dernier n^o du Méphistophélès. — Chronique théâtrale. — Saisie du sieur Pescatore. — Quelques faits et gestes du haut et puissant seigneur le baron Lamberts de Cortenbach. — A l'indépendant. — La grande arade de la calotte. — Petites nouvelles des théâtres. — Bontades. — Annonces. — Librairie.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Judi, vendredi, samedi et dimanche, on JETTERA des ROUES de DINDONS, chez PIRNAY, faub. d'Amerscoeur.

ADMINISTRATION DES PRISONS.

Le lundi, 5 novembre prochain, à 9 heures du matin, à l'hôtel du gouvernement de la province, il sera procédé, sous l'approbation ultérieure de M. l'administrateur des prisons, à l'adjudication de la fourniture des vivres nécessaires aux détenus des prisons de cette ville, pendant le premier semestre 1833.

Cette adjudication aura lieu en francs et centimes. Le cahier des charges est déposé à la 3^e et 4^e division de l'administration provinciale à Liège.

BELLE VENTE DE PORTIONS DE TAILLIS DE CHENE, ET DE MARCHÉS DE BOIS BLANCS.

Le mercredi (4 novembre 1832, à dix heures du matin, il sera VENDU en hausse publique, au Bosquet de Kinkempois, près Bac-en-Pot, la coupe annuelle de taillis, essence de Chêne âgés de 18 ans, divisées en portion d'environ un bonnier, croissant dans les bois dits de St. Jacques et de St. Laurent, commune d'Angleur.

Ainsi que plusieurs marchés de beaux bois blancs de l'avenue au-dessus de Thiernesse.

S'adresser pour les renseignements au garde-de-chasse du château de Kinkempois. 727

Mme. SCHELL-FORIR, rue Pont-d'Ile, n^o 12, demande des Demoiselles pour travailler dans les Modes. 463

Des ouvrières en MODES peuvent se présenter Pont d'Ile, n^o 2.

HUITRES anglaises, chez TART, derrière l'Hôtel-de-Ville.

HUITRES anglaises, 1^{re} qualité, chez ANDRIEN fils, rue Souverain-Pont, au petit Pavillon Anglais, n^o 320. 539

HUITRES anglaises, 1^{re} qualité, chez PERET, rue Ste Ursule.

ANE de la grande espèce, très-bien dressé à la selle et sans défaut, à VENDRE rue Sainte-Véronique, quai d'Avroy, n^o 685. 728

Le public est informé que par suite de l'ouverture du canal de Bruxelles à Charleroy, MM. Maroq et Bageard-Wautelet, viennent d'établir en cette dernière ville une MAISON de COMMISSION de ROULAGE et d'ENTREPOT, qui correspondra avec la maison Smet, commissionnaire au canal de Bruxelles. Elle se charge aussi du transport des marchandises venant d'Anvers, Ostende, Gand, Louvain, etc., pour Liège.

() Mercredi 7 novembre 1832, à 2 heures de l'après-midi, adjudication volontaire, par le ministère de M^e DELVAUX, notaire à Liège, en son étude, rue Vinave-d'Ile, n^o 41, de deux MAISONS de commerce, situées en cette ville, une Sous la Petite-Tour, n^o 71, enseignée de la Boule-d'Or, et l'autre rue devant la Magdelaine, n^o 401.

L'acquéreur aura des facilités pour le paiement. S'adresser aud. M^e DELVAUX, pour voir le cahier des charges.

Mardi 6 novembre, deux heures de relevée, le notaire RENOZ VENDRA, en son étude, rue d'Amay, n^o 653, une belle collection D'ARBUSTES, parmi lesquels se trouvent de gros orangers, citroniers, jasmins, myrtes, un caméris, tous d'une beauté remarquable et autres arbres.

On VENDRA le même jour une belle CALECHE mod. et n'ayant point servi.

On peut voir le tout, dès-à-présent, en s'adressant audit officier.

On cherche une DAME pour occuper un quartier ou une chambre et payer sa table, dans un des beaux quartiers de la ville. S'adresser au bureau de cette Feuille. 667

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE POUR FAVORISER L'INDUSTRIE NATIONALE.

Administration des domaines et forêts. — 5^e maîtrise.

FORÊT DE ST.-TROND.

On fait savoir qu'il sera procédé à la VENTE de forêts et de la superficie des bois nommés Buckenbosch, Grand-Mierhoop, Schraetshoven, Kalverbosch, les Trois Bonniers, Kulcken van Laenen, Steenkuyt, Petit-Heyden, Grand-Heyden, Grand-Miellenbosch, Neyen Bunders Terbeekbosch, Donkelenbosch, Petit Mierhoop, Guldenberg, Oud Lindeloo, Brandebosch, Gebrand Linneken, Driesendries, Millebosch, Driesendries, Doornbosch, Millebosch, Cortenbosch, Triangelbosch, Grand-Begard, Doornbosch, Bernissenbosch, Aldenhoven, Terbeekbosch, Broeckbosch et Achtbunders, dépendans de la forêt de St. Trond, et situés sur les communes de Saint-Trond, Weyer, Nieuwerkenken et Brussem, province du Limbourg.

Ces bois sont divisés en 24 lots.

La vente aura lieu, en une seule séance, le mardi 20 novembre 1832, à 10 heures du matin, par devant le notaire VAN HAM, dans une des salles de l'hôtel-de-ville, à St.-Trond.

Le prix d'achat sera payable ainsi qu'il suit, savoir : deux dixièmes un mois après l'adjudication, et les huit dixièmes restans en huit payemens, d'année en année, à partir du jour de la vente, de sorte que le dernier dixième devra être acquitté le 20 novembre 1840 : Ces huit derniers dixièmes porteront un intérêt annuel de 4 pour cent au profit du vendeur.

S'adresser pour de plus amples renseignements, pour les affiches et conditions dans les bureaux de la 1^{re} direction de la société générale, Montagne-des-Douze Apôtres, n^o 426230, à Bruxelles, chez M. de BELLEFROID, maître particulier de la 5^e maîtrise à St.-Trond, chez M. VAN HAM, notaire au lieu et chez les agens de la Société Générale, à Liège, Hasselt, Louvain, etc.

COMMERCE.

Bourse de Vienne du 19 oct. — Métalliques, 87 1/2 — Actions de la banque 4128 0/0.

Fonds anglais du 27 octobre. — Consol. 84 0/0 0/0. — Fonds belges 76 0/0. — Hollandais, 41 3/4.

Bourse de Paris, du 27 oct. — Rentes, 5 p. 0/0, jouiss. du 22 mars 1830, 96 fr. 70 c. — 4 1/2 p. 0/0, jouiss. du 22 sept., 00 fr. 00 c. — Rentes, 3 p. 0/0, jouiss. du 22 juin 1830, 68 fr. 45 c. — Actions de la banque, 0000 fr. 00 c. — Certif. Falconnet 82 fr. 00 c. — Emprunt royal d'Espagne 1830, 79 3/4. — Emprunt d'Haïti, 000 fr. 00. — Emprunt rom. 81 0/0. — Emprunt Belge 78 1/2.

Bourse d'Amsterdam, du 27 oct. — Dette active, 31 3/8 0/0 000 ; idem différée 00/00. — Bill. de change 00 0/0 0/0. — Syndicat d'amor. 70 3/4 0/0 0. — idem 3 1/2 0/0. — Rente remb. 2 1/2, 00. — Act. Société de comm. 00 0/0 0/0. — Rus. Hope et C^e, 95 1/4 96 3/4 ; idem ins. gr. li. 00 0/0 0/0. — idem C. Ham., 00 ; idem em. à L. 00 0/0 0/0. — Dan. à L. 00 0/0 0/0. — Ren. franç. 67 1/4 0/0 0. — Métall. 84 0/0 0/0. — Naples Falc., 00 0/0 ; idem à Lond. 00. — Perp. à Amst. 78 0/0 0/0. — A.R. 1^{re} levée, 000. — Rente perp., 00 0/0. — Lots de Pologne, 00 0. — Brésil., 00 0/0 00. — Grec 2^e levée, 0/0. — Contr. de guerre 00 0/0. — Bill. du trésor, 00 0/0 0/0.

Bourse d'Anvers du 29 octobre.

Table with columns: Changes, a courts jours, a 2 mois, a 3 mois. Rows include Amsterdam, Londres, Paris, Francfort, Hambourg, Belgique, Hollande.

Prix des grains au marché de Liège du 29 octobre.

Fron ent la risière. 8 fl. 44 c. Seigle, id. 6 fl. 75 c.

H. Lignac, impr. du Journal rue du Pot-d'or, n^o 622, à Liège.